



Agence française de sécurité sanitaire  
des produits de santé

### [L'Afssaps va renforcer sa collaboration avec les associations de patients dès 2012](#)

**L'Afssaps** a réuni, le 10 novembre, une **quarantaine d'associations de patients** avec lesquelles elle travaille régulièrement afin d'échanger autour des nouvelles perspectives de leur partenariat. En effet, après six années de collaboration ayant permis de mener à bien des actions concrètes, les évolutions actuelles de la réglementation et la mise en place de la nouvelle organisation de l'Afssaps vont se traduire par une forte augmentation de la participation des associations de patients aux travaux de l'Agence, dès le début de l'année 2012.

**Par ailleurs, une discussion a été menée autour du lancement prochain d'appels à projets, qui placeront les associations dans une démarche plus proactive. L'amélioration à venir de l'information concernant les essais cliniques sur le site de l'Afssaps a elle aussi été présentée.**

Depuis fin 2004, l'Afssaps conduit avec les associations de patients un ensemble de réflexions sur la façon dont elles peuvent contribuer au dispositif de sécurité des produits de santé. Ce travail collaboratif a permis de favoriser la remontée d'informations des patients vers l'Afssaps, notamment en jetant les bases de la déclaration directe des événements indésirables liés au médicament. Ainsi, depuis le mois de juin, les patients et les associations de patients agréés peuvent déclarer directement les effets indésirables des médicaments.

Afin d'échanger sur les activités déjà menées en commun et les nouvelles perspectives pour 2012, l'Afssaps et les associations de patients se sont réunies le 10 novembre 2011. La réunion a aussi été l'occasion de :

- présenter le souhait de l'Afssaps de renforcer la diffusion des messages de sécurité sanitaire aux adhérents des associations, ce d'autant que les documents d'information que l'Afssaps publie à destination des patients sont le plus souvent soumis à l'avis de représentants d'associations.

- d'informer les associations que leur participation aux commissions siégeant à l'Afssaps soit systématisée afin qu'elles puissent devenir parties prenantes des avis rendus. Les associations estiment cependant que cette présence accrue devrait être accompagnée d'une formation des représentants associatifs.
- d'annoncer le lancement, début 2012, d'appels à projets renforçant le dynamisme du partenariat. Ces projets devront s'inscrire dans le champ d'intervention de l'Afssaps et favoriser une démarche de co-construction entre l'Agence et les associations, notamment dans la production de livrables à destination des patients : information sur les risques d'effets indésirables des produits de santé, facilitation de l'auto-déclaration des effets indésirables, enquêtes sur les difficultés pratiques liées à un traitement.

Enfin, les prochaines évolutions du répertoire des essais cliniques de médicaments, mis en ligne par l'Afssaps, ont été présentées aux associations. Les informations figurant sur le répertoire seront désormais toutes en français, la présentation des résultats sera harmonisée et les requêtes seront facilitées. Les associations ont notamment souligné l'intérêt pour les patients participant à ces recherches de savoir, dès leur inclusion, qu'ils auront accès aux résultats globaux des études.

L'Afssaps rappelle que le guichet « Associations » est la porte d'entrée pour toute association souhaitant des informations sur le partenariat ou les appels à projet. En outre, ce guichet permet d'orienter les associations, de les accompagner dans leurs requêtes auprès de l'Agence et d'assurer un suivi du dossier.

Il est accessible via l'adresse : [guichet.associations@afssaps.sante.fr](mailto:guichet.associations@afssaps.sante.fr)